

L'agriculture durable. Une réalisation : les Plans de Développement Durable

C. Béranger¹, B. Cossée²

Lors des manifestations organisées en 1997 par l'Association Française pour la Production Fourragère sur le thème "Des prairies plus pérennes pour des produits de qualité et l'entretien du territoire", la notion d'agriculture durable a été souvent évoquée. Cette courte synthèse, écho d'un des débats, en présente le concept et situe l'expérimentation des Plans de Développement Durable.

RÉSUMÉ

Le développement durable, défini pour la première fois en 1987, est un objectif politique qui recherche un développement économiquement viable, écologiquement sain et socialement équitable, dans l'espace et le temps. La notion d'agriculture durable s'inscrit dans cette perspective et converge avec diverses autres évolutions (extensification des systèmes fourragers, mesures agri-environnementales, gestion du territoire...). Son champ d'action dépasse les systèmes de production et concerne la qualité des produits, la qualité de la vie, la vitalité du tissu rural... Les Plans de Développement Durable, opération expérimentale induite par le Ministère de l'Agriculture, ont donné à 600 agriculteurs des moyens pour évoluer dans ce sens et ont permis de constituer un réseau de références et de compétences.

MOTS CLÉS

Agriculture durable, Développement agricole, évolution, France.

KEY-WORDS

Agricultural development, evolution, France, sustainable agriculture.

AUTEURS

1 : I.N.R.A., D.A.D.P., 147, rue de l'Université, F-75341 Paris cedex 07.

2 : Chambre d'Agriculture de la Mayenne, 9, rue de l'Ancien Evêché, BP 723, F-53002 Laval cedex.

Au cours des Journées d'information des 1^{er} et 2 avril 1997 et du voyage des 8 et 9 octobre 1997 en Pays-de-la-Loire, organisés par l'Association Française de Production Fourragère (AFPF), l'agriculture durable et les Plans de Développement Durable (PDD) ont été souvent évoqués, notamment dans les exploitations visitées. Le débat de la soirée du 9 octobre a porté en grande partie sur cette notion et sur les réalités qu'elle recouvre.

■ Le développement durable

La notion de Développement durable (*sustainable*, en anglais) est d'origine politique et a été définie dès 1987 dans le rapport BRUNTLAND comme étant "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins". Il s'agit donc bien d'**un objectif politique qui recherche un développement économiquement viable, écologiquement sain et socialement équitable, dans l'espace et le temps**. L'évolution de ces idées dans les années 80 a permis au mouvement écologiste, initialement très "écocentré" sur la préservation de l'environnement, de reconnaître la légitimité du développement économique et social et de chercher à concilier les exigences de ce développement avec celles de la protection des ressources et des milieux naturels, et de la préservation des patrimoines naturels et culturels. En effet, la durabilité du développement qui doit améliorer à long terme les conditions de vie des hommes, suppose la préservation des ressources et la protection des milieux naturels.

Il s'agit de faire co-évoluer la société et son environnement écologique dans un équilibre dynamique qui combine conservation et construction, transmission et transformation. Aux objectifs écologiques et économiques initiaux s'ajoutent des objectifs sociaux, culturels, politiques, voire géopolitiques. **La réflexion sur le développement durable intègre des principes de responsabilité, d'éthique, de subsidiarité qui impliquent chaque individu et chaque collectivité à son niveau, ainsi que le principe de précaution** qui appelle à prévenir les risques, notamment écologiques, sans attendre que leur réalité soit parfaitement établie.

■ L'agriculture durable

La notion d'agriculture durable s'inscrit dans ce contexte général, mais est **elle-même issue de différents courants qui ont convergé** progressivement vers ce cadre conceptuel global qui devient maintenant un cadre d'action unifié. Se sont inscrits dans cette perspective :

- l'agriculture biologique qui, s'étant d'abord soucieuse de la santé humaine, en bannissant l'usage des substances chimiques, cherche également à maintenir un capital naturel à travers le fonctionnement du sol et des êtres vivants, en perturbant le moins possible les écosystèmes ;
- les systèmes de lutte et de protection sanitaire, puis les systèmes de culture dits "intégrés" qui combinent des méthodes chi-

miques et biologiques pour assurer l'efficacité des productions tout en réduisant les intrants par une meilleure valorisation des processus naturels de régulation des systèmes ;

- l'agriculture économe et autonome (POLY, 1978) mise en oeuvre par certains groupes d'agriculteurs (comme par exemple le CEDAPA, Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome) qui réduit les intrants et les pollutions en adaptant au mieux les productions au milieu, en favorisant l'exploitation de l'herbe, en limitant les investissements, en protégeant l'environnement ;

- les systèmes de production extensifs et l'extensification encouragés par la Commission européenne qui cherchent à maîtriser les volumes de production en arrêtant la course aux rendements par hectare, à occuper et entretenir le territoire en améliorant l'environnement écologique, toutes préoccupations qui nécessitent la réduction des intrants.

En outre, les mesures agri-environnementales proposées localement aux agriculteurs par la Commission européenne sont venues compléter et corriger partiellement, dans le sens de la durabilité, les mesures orientées vers la production. Elles ont pour objectif de favoriser la protection de l'environnement écologique sur certaines zones fragiles ou d'intérêt écologique en compensant les pertes économiques qu'entraîne cet effort des agriculteurs dans le contexte économique actuel.

Cependant, pour être bien pris en compte, il faut que ces pratiques ou services favorables à l'environnement et au territoire soient intégrés dans les systèmes de production agricoles (stratégies, pratiques et fonctionnement économique des exploitations), et reconnus dans les missions de l'agriculteur qui construisent son identité.

Les aspects environnementaux et territoriaux dépassent la dimension de l'exploitation. Le champ d'action s'élargit à la localité, à la région (bassin versant, vallée, zones fragiles...) et concerne les diverses activités locales, la vie rurale, la conservation du patrimoine naturel (qualité des sols, de l'eau, biodiversité...), paysager, bâti et culturel.

L'agriculture durable s'inscrit donc dans une dynamique de développement qui s'élargit aux dimensions de la société et intègre, au delà de l'économie de la production, ses liens avec l'écologie, avec la société locale et globale, avec les générations futures. Elle participe pleinement au développement durable tel qu'il est défini ci-dessus, d'autant plus qu'elle occupe et exploite une grande fraction du territoire (avec la forêt, 80% en France et dans beaucoup de pays d'Europe occidentale).

Une exploitation durable est une exploitation viable (économiquement), vivable (socialement), reproductible (écologiquement) et transmissible (aux générations futures) selon le slogan des réseaux de l'Institut de l'Élevage lancé bien avant la précision du concept de durabilité. **C'est une exploitation productive, partenaire de la nature et ouverte sur la société.** Sa fonction explicite n'est plus seulement, comme à partir des années 60, de **produire des matières premières alimentaires en abondance, mais également d'en garantir la quali-**

té sanitaire, de préserver la ressource en eau, de limiter les nuisances, d'offrir des paysages de qualité, voire des services, notamment aux touristes, de participer à la vitalité du tissu rural.

Pour y parvenir il faut sortir de l'exploitation et dialoguer avec les autres partenaires de la société, les producteurs et gestionnaires de la nature ou des paysages, les utilisateurs de cette nature et des paysages (tourisme, résidents), les collectivités territoriales, les groupes culturels... et raisonner les multifonctions de l'activité agricole en liaison avec les attentes et représentations de la société.

Récemment, la crise de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine, largement relayée par les médias, a certainement hâté la prise de conscience des milieux professionnels vis-à-vis des attentes de la société envers l'agriculture.

Selon les sensibilités, **cette redéfinition des missions de l'agriculture est ressentie comme une rupture** avec la conception issue des années 60 **ou, au contraire, dans la continuité d'un métier** qui ne s'est jamais réduit, à travers l'histoire, à la seule production alimentaire.

S'il y a rupture, c'est peut être moins au niveau des agriculteurs de base que du côté des représentants professionnels et surtout des chercheurs et des techniciens. Ces derniers sont relativement démunis pour étudier un tout de plus en plus large, bien éloigné du modèle "toutes choses étant égales par ailleurs", et sont aussi peu préparés à introduire une dimension éthique dans des approches jusqu'ici strictement technico-économiques. Toutefois, depuis plus de dix ans, des travaux ont été entrepris sur les systèmes durables (désignés sous d'autres vocables) par les chercheurs, les ingénieurs du Développement et les praticiens. Ils sont restés trop peu nombreux et insuffisamment diffusés et valorisés en raison des ruptures avec les discours et les orientations dominantes.

■ Les Plans de Développement Durable

Toutes ces idées et ces notions ont trouvé un début d'expression concrète, se sont construites et précisées dans l'expérience des Plans de Développement Durable lancée en 1993 **à l'initiative du Ministère de l'Agriculture**. Dans 59 petites régions très diverses, 1200 agriculteurs se sont engagés dans cette opération expérimentale de réflexion et de mise au point de leur système d'exploitation dans le sens d'une agriculture durable : comment assurer conjointement les trois fonctions de producteurs, de gestionnaires de l'environnement et du patrimoine, d'acteurs d'un monde rural vivant en s'inscrivant dans des logiques de développement local ?

A l'image des plans de modernisation des exploitations précédemment soutenus par la Communauté Européenne et l'Etat, il s'agit de mettre en place des systèmes d'exploitation, viables économiquement, assurant la qualité de l'environnement et contribuant au développement local. Cela correspond à une démarche de qualité globale se

déclinant au niveau des pratiques, des produits, de l'environnement et des relations sociales.

En donnant aux agriculteurs volontaires les moyens d'évoluer dans ce sens, l'opération permet de constituer un réseau de références et de compétences sur ce sujet, et de préparer des orientations réglementaires, administratives et financières pour accompagner dans l'avenir de tels plans de développement au niveau des exploitations et des territoires.

La démarche construite avec les organismes de recherche et développement, en partenariat avec les exploitants, s'est déroulée en 5 phases : un diagnostic du territoire de la petite région définissant les enjeux agricoles, environnementaux et socio-économiques, un diagnostic agri-environnemental d'exploitation, l'élaboration d'un projet individuel de développement durable, l'établissement d'un contrat avec l'Etat, et enfin un suivi avec évaluation des projets, actuellement en cours.

Le dispositif décentralisé mis en place reposait sur le volontariat, le travail en groupe d'une vingtaine d'agriculteurs d'une même zone, le partenariat local et national entre les mondes de l'agriculture, de l'environnement et du développement local, la diversité des 59 petites régions couvrant une variété suffisante de situations et de systèmes d'exploitation. La cohérence au niveau national comme au niveau local a été assurée par un comité de pilotage, un comité scientifique et technique, une cellule d'animation recouvrant le partenariat recherché. Le cadre général et les méthodes ont été définis au niveau national, au fur et à mesure du déroulement du travail, en valorisant les travaux de recherche, les références et les outils disponibles sur ces sujets, ou en élaborant de nouveaux à partir notamment des expériences locales. Dans ce cadre, une grille d'évaluation des projets a été déterminée dans chaque département. Chaque projet, soumis d'abord à un groupe d'experts représentant les différents secteurs concernés, a été ensuite examiné et validé par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA).

Par contrat, l'agriculteur s'engage à mettre en oeuvre son projet et à faciliter la diffusion des résultats. L'accompagnement de l'Etat se fait à travers une aide à cette expérimentation et au suivi technique, ainsi que par l'utilisation cohérente des diverses mesures disponibles, en particulier agri-environnementales. Un appui des partenaires locaux peut éventuellement s'y ajouter.

L'opération a abouti à la signature d'environ 600 contrats recouvrant des projets divers adaptés aux contraintes locales et individuelles, ayant fortement mobilisé les agriculteurs et leurs conseillers, s'inscrivant dans une dynamique de qualité globale et améliorant l'efficacité économique de l'exploitation dans la plupart des cas. Cette démarche contribue à renouveler les méthodologies du développement et son impact, ainsi que le partenariat de l'agriculture avec la société. De nouveaux outils, de nouveaux partenariats, un retour à une forte dynamique au niveau des groupes d'agriculteurs - chercheurs (type CETA ou groupes de progrès), de nouveaux thèmes et démarches de recherche et de développement à conduire en partenariat, tels sont aussi les acquis de cette opération. Les visites effectuées lors du voyage AFPP ont bien illustré ces divers aspects.

Cette démarche permet d'envisager le développement d'exploitations qui intègrent les diverses fonctions de l'agriculture dans le cadre d'un projet de développement global du territoire et que la société soutient en raison des services effectivement rendus par cette agriculture durable. On ne sépare pas les logiques de production et les logiques de protection environnementale ou de développement local mais on les intègre et on les valorise au niveau de l'entreprise, du territoire, des filières, de la société. On peut parler d'une nouvelle conception de la performance agricole.

Cette expérience montre que commencent à se mettre en oeuvre effectivement les concepts et notions relatives au développement durable dans le domaine de l'agriculture et du monde rural. **L'agriculture durable constitue à coup sûr un réel défi que les agriculteurs, les techniciens et les chercheurs sont sans doute prêts à relever.** La Loi d'orientation agricole en préparation en France, la future réforme de la Politique Agricole Commune qui pourrait s'appuyer sur une conception européenne de l'agriculture favorisant un développement économique durable et équilibré permettront peut être de soutenir cette évolution. Elle suppose un programme d'action plus volontariste et de longue durée qui entraîne effectivement des changements mettant en oeuvre des conceptions qui ont émergé et s'affirment depuis plus de dix ans.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMBROISE R. (1997) : "Les Plans de Développement Durable en France ", CR Acad. Agric. de France, vol. 83, n°1.
- LANDAIS E. (1998) : *Agriculture Durable : Les fondements d'un nouveau contrat social ?*, *Le courrier de l'Environnement*, n°33.
- La lettre de la DADP (1995) : "Développement durable. Agriculture durable", INRA-DADP, n°2, avril 1995, 3-4.
- POLY J. (1978) : *Pour une agriculture plus économe et plus autonome*, document INRA.

SUMMARY

Sustainable agriculture. An accomplishment : sustainable development plans

This is a short presentation of ideas on sustainable agriculture and Plans of Sustainable Development, as dealt with during the annual meeting of AFPF (Journées d'information 1997). Sustainable development, defined first in 1987, is a political strategy aiming at an economically viable development, both ecologically healthy and socially equitable, in space and in time. Sustainable agriculture is part of this policy, in accordance with other developments (more extensive forage systems, agro-environmental measures, land management, etc.). Its scope goes beyond the production systems, and encompasses produce quality, quality of life, the vitality of the rural fabric, etc. The Plans of Sustainable Development, an experimental operation put forward by the French Ministry of Agriculture, have supplied 600 farmers with the means to develop in this direction, and these constitute a network of references and competencies.